L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 12 FEVRIER 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS. MARDI MATIN, 12 FEVRIER.

Appel à la Législature.

L'avènement d'un nouveau régime en Louisiane avait créé de grandes illusions. Le peuple de cet Etat, traité avec si peu de ménagements par les gouvernements radicaux, était revenu à l'espérance et il ne demandait pas mieux que d'avoir confiance dans ceux qui étaient chargés de ses destinées. Les résultats s'annonçaient assez bien, on comptait sur une reprise d'affaires et l'on se disait que la prochaine Législature ne pouvait manquer de voter promptement les réformes demandées depuis tant d'années et d'alléger les charges des contribuables.

L'hiver est venu et les espérances ne se sont pas réalisées. Des gelées intempestives ont compromis la récolte des cannes à sucre dont le rendement sera de vingt cinq pour cent inférieur aux évaluations. La reprise d'affaires sur laquelle tout le monde comptait, s'est trouvée indéfiniment ajournée.

Déçue de ce côté, la population renonçant à une amélioration dans le présent, était encore plus en droit de compter que ses mandataires, une fois réunis, allaient faire tout leur possible pour assurer au moins l'avenir.

Que fallait-il pour donner satisfaction à ce peuple si éprouvé et dont l'énergie est cependant loin d'être abattue ? Que la législature témoignât dès les premiers jours de sa réunion, par quelques mesures décisives, de son désir de bien faire. Un programme formulé en quelques lignes, eût suffi pour relever les esprits, ranimer la confiance, encourager les efforts locaux et attirer les capitaux et les bras.

Or, plus de la moitié de la session est déjà écoulée et où en sommes-nous ? Plus de 500 bills, dont 490 manquaient, sinon d'utilité, au moins d'urgence, ont occupé le temps des chambres, et nous ne savons s'il est possible de citer, parmi les bills définitivement passés, une seule grande mesure d'utilité publique. Bien plus, parmi les bills présentés il en est qui rappellent par leur caractère les plus déplorables errements du régime radical. L'état est menacé—sérieusement menacé—d'une nouvelle dette de DEUX MILLIONS de dollars qui accroîtraient les charges publiques.

De tous côtés, nous n'entendons que des murmures et des plaintes et le découragement a déjà repris la place de la disposition à la confiance.

N'est ce pas là une situation bien digne de donner sérieusement à réfléchir à nos législateurs ? Sont-ils disposés à se retirer sans avoir rien fait de bon et en ayant attiré sur leurs têtes les malédictions d'une population qui était toute prête à les acclamer.

Le Sénat a voté, avec une unanimité dont la raison est encore inexpliquée, les amendements constitutionnels proposés, amendements dont nous avons démontré l'insuffisance.

Il se peut que les considérations encore ignorées qui ont amené ce vote unanime des sénateurs, aient également une influence décisive sur la majorité de la Chambre et que les amendements soient ainsi adoptés par une majorité des deux tiers.

Si, en dehors de ces amendements, la législature adopte, d'ici à la fin de la session, de sérieuses mesures de réforme qui donnent quelque satisfaction à l'opinion, le peuple prendra sans doute patience et se contentera provisoirement de ce replâtrage constitutionnel.

Mais si, au contraire, l'assemblée générale continue à désappointer ses constituants, si au lieu de diminuer les fardeaux publics, elle les augmente en jetant deux millions de Bons d'Etat en pâture à une entreprise qui n'est pas née viable, elle risque fort de soulever dans tout l'Etat un *tolle* général d'indignation qui aboutira à ceci : Les prochaines élections à la législature seront faites avec le mandat impératif d'appeler une convention d'Etat et nous verrons le parti démocrate-conservateur se diviser en deux grandes fractions et fournir ainsi au parti radical l'occasion de regagner la majorité et avant peu le pouvoir.

Nous ne voulons pas, pour ce qui nous concerne, faire encore le procès à la Législature ; nous ne la jugerons que par les résultats définitifs de la session ; mais si ces résultats ne sont pas satisfaisants à quelque degré, nous nous joindrons à la croisade qui ne manquera pas d'être entreprise en faveur d'une convention constitutionnelle, car s'il est démontré que nous n'avons rien gagné au change, nous n'aurons rien à risquer dans une tentative pour nous débarrasser de l'ancienne constitution et de l'abus qu'elle permet de faire du crédit et des ressources de l'Etat.

Il ne reste plus que DIX-SEPT JOURS effectifs pour arriver à la fin de la session. Si nos honorables veulent faire quelque chose dans l'intérêt du peuple de la Louisiane qui les a élus, ils n'ont pas de temps à perdre, car tout est encore à faire, malheureusement, lois pour l'Etat et charte pour la ville. S'ils continuent à perdre le temps de leurs séances pour les 400 bills d'intérêt spécial, local ou personnel qui encombrent les rôles, ils verront sonner l'heure de l'ajournement sans avoir passé les lois de réforme les plus indispensables.

Nous les adjurons de songer à la responsabilité qui pèse sur eux. Qu'ils ne se dispersent pas sans avoir éclairci la situation, et allégé un peu les charges publiques, sans avoir fait quelque chose pour redonner confiance au peuple et sans avoir cimenté de nouveau l'union du parti démocrate conservateur qui, après neuf années de luttes incessantes et presque sans espoir, a réussi à triompher du radicalisme, à élire Nicholls et à placer dans les deux Chambres une majorité qui peut maintenant achever le salut de la Louisiane ou la replonger dans le chaos de nouvelles luttes civiles.

LE CAPITAINE BROWN.—Tous ceux qui ont pris une part active à la lutte politique soutenue de 1879 à 1877 contre l'usurpateur Kellogg à la Nouvelle Orléans connaissent le capitaine Brown qui a servi de factotum au gouverneur McEnery et à tous les comités et qui a déployé, dans cette période de cinq ans, un zèle et un dévouement de tous les instants, payant de sa personne, de son argent et exposant sa vie. Comment se fait-il que le capitaine Brown n'ait pas reçu la plus petite récompense de ses services et n'ait pas eu la moindre part à la distribution des faveurs publiques ?

Nous apprenons que le capitaine Brown a une réclamation pendante devant la législature pour les services qu'il a rendus de 1876 à 1878; nous ne pouvons nous prononcer sur cette réclamation, mais nous avons cru devoir rappeler les titres que ce dévoué serviteur de la cause populaire s'est acquis aux sympathies et à la reconnaissance du parti qui a aujourd'hui le pouvoir.

—Nous avons reçu le rapport du surintendant de l'instruction publique. C'est un volume de plus de 350 pages ; nous l'examinerons et aurons l'occasion d'en parler.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 26 janvier 1878, de *l'Illustration* et du *Monde Illustré*.

MEUBLES ! MEUBLES !—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

MORT DE M. CHARLES M. CONRAD.—Les journaux du soir annoncent la mort de l'honorable Charles M. Conrad, ancien secrétaire de la guerre sous la présidence de Fillmore ; il était âgé de 73 ans. Né en Virginie en 1804 il était venu presqu'enfant en Louisiane et y avait épousé plus tard Mlle M. E. A. Lewis, dont le père était le fils de la sœur du général Washington.

Membre du barreau, M. Conrad était entré de bonne heure dans la vie politique et avait occupé diverses fonctions d'Etat et fédérales. Après avoir été représentant et sénateur au Congrès, il fut appelé en 1850 aux fonctions de secrétaire de la guerre par le président Fillmore. Il appartenait au parti Whig dont il était en Louisiane un des chefs les plus estimés. Après la sécession, M. Conrad représenta son Etat au Congrès confédéré.

La carrière de cet estimable citoyen a été bien remplie et il laisse à ses deux fils un nom respecté. Depuis la paix il était rentré dans la vie privée, mais bien qu'il eût disparu de la scène politique, sa mort n'en causera pas moins des regrets chez tous ceux qui apprécient la sincérité des opinions et l'intégrité du caractère.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous devons revenir sur la représentation de *Nos Bons Villageois* qui a été donnée samedi pour renouveler nos compliments aux artistes qui ont fait d'excellents types ruraux et à ceux qui, chargés des rôles sérieux, ont rendu d'une façon très dramatique les deux derniers actes, nous voulons parler de MM. Veniat et Bontéloup.

Dimanche il y avait tant de monde à la représentation d'Aimée qu'il n'en restait plus assez pour l'Opéra où nous avons vu avec regret la salle à peine à moitié garnie. Le *Roman d'un jeune homme pauvre* a été joué d'une façon remarquable et les *Canotiers de la Seine* ont terminé la soirée d'une façon très amusante.

La représentation d'hier soir au bénéfice de l'Union Française avait rempli la salle jusqu'au comble. La *Grande Duchesse* a été interprétée par Aimée et les artistes de sa compagnie de façon à exciter de fréquents applaudissements. L'intermède musical entre le second et le troisième acte n'a pas eu moins de succès. Il comprenait deux chansons "She's just a sweet bouquet" et la "Paloma," dites par Aimée avec le cachet qu'elle sait mettre à tout ce qu'elle chante, de l'air du "Pré aux Clercs," que Mlle Berthe Mario a chanté de sa voix sympathique et dans un excellent style et d'une chanson comique "Ça me chatouille," dite par Mlle Duparc d'une façon très piquante.

Il n'y aura pas de spectacle CE SOIR à l'Opéra, mais le reste de la semaine va être employé d'une façon très attrayante par une combinaison des deux troupes françaises de comédie et d'opérette. A chaque représentation il y en aura pour tous les goûts : une opérette entière par la troupe d'Aimée et une comédie par la troupe dramatique.

La combinaison prendra effet à partir de mercredi.

Mercredi en matinée on jouera *La Périchole* et le *Duc Job*.

Les prix resteront les mêmes, mais on pourra retenir des places aux matinées moyennant 25 cents.

Mercredi soir, on donnera *La jolie parfumeuse* et *Mlle de la Seiglière*.

La troupe d'Aimée partant dimanche, le public fera bien de mettre à profit les représentations de la semaine.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le spectacle donné par la compagnie d'Aimée, dimanche, aux Variétés, avait attiré une telle foule qu'il a fallu refuser l'entrée à un grand nombre de personnes, tant la salle et les couloirs étaient pleins. Qu'on dise donc que l'opérette a fait son temps et qu'on n'en veut plus. Il est vrai qu'on en donnait deux et à prix réduits, *La Vie Parisienne* et *La Fille de Mme Angot*. Nous ne savons à quelle heure le spectacle a fini.

Ce soir le grand tragédien Lawrence Barrett reprend le cours de ses représentations : il jouera *Jules César* et demain *The Duke's motto* ou en français *Le Bossu*.

INCENDIE A SHREVEPORT.—Une dépêche annonce qu'il y a eu dimanche, à Shreveport, un incendie qui a détruit cinq magasins au-dessus de la pharmacie Morris.

PERTE DU BATEAU A VAPEUR LA BELLE.—Le bateau à vapeur La Belle, venant de Shreveport à la Nouvelle-Orléans, a coulé dimanche soir dans les rapides à 20 milles au-dessus d'Alexandrie. On pense que personne n'a péri, mais le bateau et la cargaison sont perdus totalement. L'équipage de La Belle s'est embarqué sur le Kate Kinney.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption* :

Nous avons à déplorer la perte d'un autre bon et brave vieux créole de notre paroisse ! M. Roséмond Dugas est décédé à l'âge de 77 ans. Depuis la mort de Mme Kempton Dugas, sa belle-fille, à laquelle il était si attaché, la santé de M. Rosémond Dugas, jusqu'alors très robuste déclinait rapidement et il est mort après quelques jours de maladie seulement ;—mort de chagrin, ce brave et digne homme.

En quelques jours notre excellent ami Kempton a perdu son épouse et son père. Ce double malheur a été vivement regretté par ses nombreux parents et amis.

Nos confrères des paroisses constatent généralement que le temps froid et sec a été favorable aux travaux agricoles.

Le *Baton Rouge Advocate* qui, par parenthèse, a considérablement agrandi son format, a consacré deux articles à discuter nos objections au transfert de la capitale à Baton Rouge.

Malheureusement le premier de ses articles ne nous est pas parvenu et nous ne trouvons pas dans le second des raisons suffisantes pour ébranler notre conviction.

Un communiqué à l'*Advocate* avoue qu'il faudrait $100,000 pour réparer le Capitole, en ajoutant le mobilier, les frais de transfert et les dépenses imprévues on arriverait bien vite à $200,000.

Les journaux de Bâton Rouge sont les seuls à appuyer le projet. Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier*, de Houma :

Nous ne comprenons vraiment pas quel mobile d'intérêt a pu faire proposer le transfert de la capitale de l'Etat à Bâton Rouge. Il nous semble que nos législateurs, sans même se donner la peine de chercher beaucoup, pourraient, parmi les nombreuses réformes que le pays réclame, trouver à s'occuper de choses beaucoup plus sérieuses, plus pratiques, et surtout beaucoup plus utiles.

Il y a quelque tour de bâton là-dessous, ouvrons l'œil !

—167—

Le moyen d'arriver à la santé.—L'acquisition de l'énergie vitale est le moyen d'arriver à la santé. Quand le système manque de vitalité, les divers organes lents à remplir leurs fonctions deviennent d'une irrégularité chronique et engendrent la maladie. Pour prévenir ce malheureux état de choses, il faut refaire le système affaibli avec ce tonique incomparable les "Hostetter's Stomach Bitters" qui donnent de la vigueur aux organes digestifs et assurent la conversion entière des aliments en sang d'une qualité nourrissante où chaque nerf, muscle et fibre puisent une provision de vigueur, ce qui profite à tout le système. L'appétit revient, le système est rafraîchi par un bon sommeil, les nerfs deviennent plus forts et calmes, l'abattement causé par l'indigestion chronique et un état incertain de santé disparaît, et la vilaine apparence de la peau particulière aux invalides et aux personnes manquant d'énergie vitale, est remplacée par une teinte plus convenable.

—9—

Sirop allemand—Jamais les qualités curatives d'un remède n'ont été mises aussi bien à l'épreuve que celles du Sirop Allemand de Boschee. En trois ans, deux millions quatre cent mille petites bouteilles de ce remède ont été distribuées gratis par les droguistes dans ce pays aux malades atteints de consomption, de l'asthme, du croup, de la toux aiguë, de pneumonie et d'autres maux du gosier et des poumons, donnant au peuple américain la preuve irrécusable que le sirop allemand les guérit. Le résultat a été que les droguistes dans chaque ville et village des Etats-Unis le recommandent à leurs pratiques. Allez chez les droguistes et demandez leur ce qu'ils en savent. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Bouteilles de taille régulière 75 cents. Trois doses suffisent pour guérir tout [illegible]. Positivement en vente par tous les droguistes de premières classes dans les Etats-Unis.

ASSEMBLÉE A L'ARCHEVÊCHÉ.

Résolutions à propos de la mort de Pie IX.

L'assemblée de catholiques convoquée à l'archevêché dans le but de prendre des arrangements convenables pour la commémoration de la mort de Pie IX, a eu lieu dimanche à l'heure qui avait été fixée et M. J. B. Lafitte a présidé, assisté de M. F. Fitzwilliam, vice-président et du Dr T. Layton, secrétaire.

Monseigneur l'archevêque Perché a fait l'allocution suivante :

Messieurs, je suis profondément touché de votre prompte réponse à mon appel. Comme vous le savez déjà, l'objet de cette réunion est d'aviser aux moyens d'exprimer publiquement et solennellement les regrets que nous cause la mort de notre bien-aimé pontife, qui a été une des grandes figures de ce siècle. Personne ne posséda jamais un plus merveilleux caractère. Il avait une fermeté inflexible tempérée de tendresse et de patience. Bien que l'église ait éprouvé une grande perte par la mort de Pie IX, j'ai cependant la croyance que le prochain pape marchera dans sa voie et conservera à notre sainte église catholique son unité et son harmonie. L'église a passé par de terribles épreuves ; ses ennemis peuvent penser que notre foi a perdu son prestige, mais je puis dire en toute assurance qu'elle n'a jamais été plus triomphante qu'aujourd'hui.

Il est vrai que notre religion a souffert beaucoup des attaques des prétendus philosophes du siècle ; notre croyance a été tournée en ridicule ; nos ministres ont été persécutés ; mais quand à la mort de ce vénérable Pape vous voyez chaque nation manifester sa douleur ; quand toutes les personnes, de toute religion, disent que Pie IX était un bon, saint et vénérable pontife, alors vous pouvez affirmer que notre église et ses ministres seront toujours respectés et admirés par tous les hommes civilisés et intelligents.

Messieurs, je n'essayerai pas de vous dire ce qu'était Pie IX et ce qu'il a souffert. Vous connaissez ses épreuves, sa longue et utile carrière. J'espère maintenant que vous arriverez à l'adoption d'un plan convenable et digne pour la commémoration publique et solennelle de notre saint et regrettable Pape."

Le juge P. E. Théard a demandé qu'un comité de quinze membres fut nommé et chargé de prendre les arrangements nécessaires. Après discussion, la motion a été acceptée et les résolutions suivantes ont été adoptées ;

Une grande messe solennelle aura lieu à la cathédrale St Louis à 9 heures du matin, mercredi 20 du courant.

En cette occasion l'église sera convenablement drapée de deuil.

Toutes les organisations militaires, sans distinction de croyance et de nationalité, seront invitées à prêter assistance, afin de rendre la cérémonie aussi touchante que possible.

Un catafalque sera commandé par le comité d'arrangement et sera placé au milieu de la nef.

Après la cérémonie une plateforme sera dressée devant la Cathédrale et des discours seront prononcés en Français, en Anglais et en Allemand, par des orateurs désignés par le comité d'arrangement.

Tout le monde, sans distinction de croyances, d'opinions et de sentiments, est invité cordialement à se joindre à la grande procession, à pied, (l'heure et le lieu de rendez vous seront annoncés.) dans un costume modeste et décent, afin de manifester humblement le chagrin éprouvé par tout le peuple à la mort du véritable Pontife.

Après l'adoption de ces résolutions la réunion s'est ajournée.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.

On nous annonce pour aujourd'hui : Temps clair puis ciel de pluie en plus menaçant, pluies partielles, vents chauds du sud, baisse barométrique.

Température, 11 février 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin........	37	3
Midi.........	48	9
3 P. M..........	53	11
6 P. M..........	50	10

Départs.

Passagers partis dimanche et lundi soirs par la route rapide de Mobile :

Henry Sontham et famille, Jacksonville, Fla; M F Wood et femme, St Louis; Wm F Turner, New York; T S Leftwich, Nashville; col J S Hammond, Vincennes; M P Palmer, New York; M O Ezekiel, Nashville; Mrs J F Donham et famille, Columbia, S C; Wm Cox et Geo Vail, New York; W H Winfield, Chicago; Mrs Gibbon et fille, St Louis; O Hall et famille, Jacksonville; E J Gay et femme, New York; W T Henry et famille, Jacksonville.

Voyageurs arrivés dans les principaux Hôtels.

HOTEL ST. CHARLES—A W Roberts avec B H Lanier; Thos Seddon, Richmond; D A Brayton et sa femme, Fall River; Mlle S L Brayton, do; Chas B Melish, Cincinnati; J A Keithley, Memphis; Chas L Olds, Fort Wayne, Ind; Dr G H Sipp et sa famille, Iowa; Capt Abe Roberts, ville; Wm M Conner, Nile-Orléans; F C Morehead, St-Louis; J E McGehee, Miss; Jno H Fisher, Evansville; W Meyer, Nile-Orléans; T S Tate Jr, Texas; Saml H Letzynsky, New York; E A Loewenthal, do; Mlle Cassie Troy, do; A Gullett, Ala; Chas D Kent, New York, G P Woodbury, Chicago; T T Jennings, Pittsburgh; Wade Hampton Jr, Miss; Mlle Fannie Pearson, New York; Josiah Atkins, St. Louis; A C Belleville, Texas; C D Gibson, N Y; A P Neely, femme et enfant, Tenn; W A Smith, Mobile; P W Mills, Milwaukee; Jas Kirby, N Y; H F Moore, do; L Sieber, do; Chas T Stanton, Jr, bas du fleuve; S Mass, Canton; J R Rogers, Windsor; Dr Coyler, U S A; S P Graves, Baton Rouge; R P Lane, do; Jno F Wheaton, Savannah Ga; Dr J C Hebershaw, do; Dr W Duncan, do; J Renton, Glascow; Mme B E Hall, Le; A F Brown et femme, St Joseph La; E R Hart, Memphis; Mlle Katie Hart, do; J J Cowan, Vicksburg; G D Lawrence, do; E S Dennis, Delta, La; A McLeod, Dal; C Spencer, Texas; J M Horthal, N Y; I P Ganning, do; Col Jas Todd, St Mary; A M Crothers, Cincinnati; Jas Emmrich, Houston, Tex.

CITY HOTEL.—Chas Wells, Philadelphie; Wm A Gaffrey, New York City; W Henry, Le; C L Freeman, steamer Katie P Kounts; A Rouff, Farmersville, La; J J Van Buskerk, steamer Bertha; John Foster et sa femme, New York City; H B Warren, Egypt, Miss; F W Chapman, agent pour Fannie Lavenport; P B Compton; A Preterre et sa femme; G B Sanders, Philadelphie; Robt Gooch, paroisse St Mary; Pierce Butler, Bayou Sara; W H Welty, Du Burque; D Caffery, Franklin; Jonathan H Wood, Pittsburgh, Pa; Samuel L Wood, do; John Hill, Ouest Baton Rouge; John R Rodgers, ville; John K Barton Jr, Montgomery, Ala; Geo S Kirner, Montgomery, Ala; W A Skinne, do; G W Embrey, N Y; D C McKaney et femme, Mt Carmel, Miss; L M Grey et femme, do; Miss Ida Brusson, do; Edgar Bouligny, ville; E E Foltz, Miss; C Burns, New York; L Bailey, Winona, Miss; C L Robinson, Balton, Miss; A J Martin, Crystal Springs; J L Jans, Tennessee; S A Tarboo, Jerseyville, Ills; E Goumer, Plaquemines; L S Havard, St Landry, Lne; J H Lamon, Baton Rouge; C S Howell et femme, Port Hudson; W M Ewell, Evergreen, Lne; J J Toon, do; M Bennett, do; W W Leakle, femme, deux filles et servante, Ouest Féliciana; H C Deshields, Richmond, Va; F A Young, ville; C D Hutchinson, Rochester, N Y; J W Williams, paroisse Morehouse; O P Amacker, Tangipahoa; J B Ramsey, Lne; J H Simmons, Houma, Le; W L Oakes, do; Z L Everell, Summit, Miss; D P Janney, paroisse Tensas; W B Mundocy, do; Dr O D Collins, paroisse Ste Hélène; W A Carter, do; H M Carter, do; Mme C Latham et enfant, Port Gibson; Mme E Jones, Summit, Miss; Dr J U Ball, Bayou Sara; B W Mooney, Chicago; W P Dickinson Datzell, Shreveport; R J Bouman, Alexandrie; R A Hunter do; Wm Robson, Shreveport, La; J M James, do; Wm P Searborough et femme, Rivière Rouge; Miss Winnie Gray, do; Miss Mattie Gray, do; G W Fleming, Cambridge, Mass; S F Walker, Mansfield, La; P L Davis, do; D K Newell, Thibodeaux; J S Perkins, Lafourche.

Bal de la Société de St-Maurice.

Cette société de bienfaisance mutuelle a donné un bal magnifique samedi soir, dans la salle Grunewald. Cette salle était brillamment décorée de drapeaux, la musique était celle du 13e régiment d'infanterie des Etats Unis, et rien n'avait été négligé de ce qui pouvait donner de l'éclat à la soirée. Le succès a répondu pleinement à l'attente des comités d'arrangement et de réception. Il y avait beaucoup de monde. Le coup d'œil était ravissant. Beaucoup de dames en toilette recherchée et élégante et du meilleur goût ; dentelles, velours, soieries et fleurs ; on en voyait partout ; c'était une féérie.

Le consul de France et son secrétaire ont été introduits pendant la soirée et ont été reçus avec distinction par M. Romain Sénac, président du bal et par M. Paul Estebent, président de la société.

Cette fête de la société de St. Maurice déjà l'année dernière fut très belle, et tous ceux qui y assistèrent en parlèrent longtemps. Ils pourront cette année s'exercer sur le même sujet, car le bal de samedi soir à la salle Grunewald est un des plus brillants que nous ayons jamais vu en cette ville. Il a duré toute la nuit et le jour avait paru depuis une heure quand les derniers sons de l'orchestre se sont fait entendre.

L'affaire de mépris.

Le député collecteur, Tomlinson, le commissaire Lane et les députés-maréchals E. S. Wurzburger et Chas. Steele, les quatre officiers fédéraux accusés de mépris de cour en résistant au shérif criminel Houston le 26 janvier et en l'arrêtant dans l'exercice de ses devoirs à la Douane, ont comparu lundi matin à 10 heures, durant le juge Whitaker pour répondre à l'accusation de mépris.

Mr Castellanos, au nom du député collecteur Tomlinson, a dit que comme le collecteur du port, Mr Anderson, était en prison, l'arrestation de Mr. Tomlinson, si la cour le détenait comme coupable de mépris, arrêterait toute la machine de la Douane. Il a suggéré en conséquence de suspendre l'affaire de Tomlinson jusqu'à ce que le gouvernement général ait disposé de la place de collecteur. Le juge Whitaker a accordé la requête et Mr Tomlinson a été relâché sur parole.

Mr James G. Lingham a répondu au nom de Mr Wurzburger que dans l'absence du marshal des Etats-Unis, Mr Tomlinson l'avait appelé pour préserver la paix dans l'établissement ; qu'une foule de gens s'était formée dans les corridors devant son bureau où des sommes d'argent et autres choses précieuses avaient été déposées et que cette foule menaçait d'enfoncer la porte ; qu'il y avait des hommes armés dans le bureau, etc, qu'il avait consulté l'avocat de district des Etats-Unis qui lui avait dit que nul n'avait le droit d'entrer dans le bureau du collecteur et qu'aucun writ de cour d'Etat ne pouvait être servi dans l'enceinte de l'édifice, et qu'il n'avait arrêté le shérif que lorsque celui-ci lui eût dit que s'il ne l'arrêtait pas il entrerait dans le bureau.

Le juge Gallom a répondu au nom du commissaire Lane que ce dernier n'avait pris aucune mesure dans l'affaire de l'arrestation du shérif jusqu'à ce qu'un affidavit eut été fait par Tomlinson ; qu'il ajourna l'affaire jusqu'au lundi sans caution et qu'alors aucun témoin à charge ne s'étant présenté, il avait mis le shérif hors de cour.

Le juge Whitaker rendra sa décision jeudi matin.

Le juri d'Anderson.

L'ordre suivant a été rendu hier matin par le juge Whitaker :

L'avocat général dira mercredi, 13 du courant, les raisons pour lesquelles une nouvelle audition de cause ne serait pas accordée à Tom. C. Anderson, parce que

1° Jas. Prince, un des jurés, bien qu'il ait déclaré qu'il était majeur était de fait mineur, ayant moins de 21 ans, et par suite incompétent à remplir les devoirs de juré.

2. Thos. C. Anderson a été jugé par 11 jurés et non suivant le mode prescrit par la constitution.

3 Jeremiah Lincoln, bien qu'il ait dit qu'il était juré compétent, n'ayant jamais exprimé d'opinion de nature à affecter un honnête verdict, a déclaré la veille de l'ouverture du procès qu'Anderson était coupable et devrait être pendu, ou quelque chose comme cela.

Protection des terres d'alluvion.—Projet de M. Eads.

On sait que M Eads a conçu un vaste projet pour la protection de la vallée du Mississipi contre l'inondation. Les marchands de la Nlle-Orléans ayant exprimé le désir de connaître son plan, les directeurs du Cotton Exchange ont mis le local de la Bourse à leur disposition et ont adressé à M. Eads, qui se trouve en ce moment à la Passe du Sud, un télégramme pour l'en informer. M. Eads a répondu qu'il était heureux de complaire aux marchands et aux hommes d'affaires de notre ville, et qu'il se ferait entendre vendredi prochain au Cotton Exchange. La réunion aura lieu à 7 heures.

Tâche accomplie.

Il y avait beaucoup de monde à la salle St. Patrick, dimanche pendant toute la journée. On était curieux d'observer les derniers efforts du marcheur pour accomplir sa tâche dans le délai fixé. Il y est parvenu bien que la chose fut rude. Il s'est même trouvé en avance de près de trois quarts d'heure, ayant fait les 500 milles en 143 heures, 17 minutes, 5 secondes.

On a calculé qu'il a fait 2,357,142 pas pour atteindre son but, sans compter ceux qu'il a dû faire pour aller dans sa chambre et en revenir, 30 pieds environ de distance.

Le Dr L. D'Estrampes s'est avancé alors, il était 7 heures 20 minutes du soir, et a présenté à Schmehl une médaille d'or, portant d'un côté ces mots :

H. SCHMEHL.
Presented by his attending physician, Dr. L. A. D'Estrampes, as a proof of sympathy.
Feb. 10, 1878. N. O.

Et au revers :
500 miles in 143 hours, 17 min. 5 seconds.
Will and Perseverance.

Incendie.

Dimanche soir, vers les 11 heures, le feu s'était déclaré dans la fabrique de vinaigre, située dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gasquet, Palmyre et Johnson, et les flammes poussées par le vent ont détruit les maisons suivantes rue Johnson et Palmyre : le cottage en bois, appartenant à la succession Peter Gassen et occupé par M. Jno. Flynn, la boulangerie et résidence de M. Bench, une cabane occupée par un homme de couleur inconnu, cottage en bois appartenant à M. Garnon et occupé par lui, la maison de bois appartenant à M. James Hanley et occupée par une famille de couleur, et le cottage voisin, appartenant à Mme Meyers et occupé par elle.

La grocerie de M. Keayer, au coin des rues Palmyre et Johnson a échappé bien qu'elle ait été considérablement endommagée. Perte totale $8,500.

On dit qu'un nègre qui habitait la portion de la fabrique de vinaigre où le feu a pris, a pu s'éloigner au commencement de l'incendie. Le bruit court aussi que ce malheureux a été brûlé et qu'il a péri sous les décombres.

Fabrication de faux nickels.

Dimanche soir, le capitaine L. Malone et les détectives Hennessey et Pecora ont réussi, à force d'adresse, à s'introduire dans la maison No 18 de la rue South Liberty et ont arrêté John Ross, alias John Howley et Ed. Armstrong, qui fabriquaient des nickels. Les hommes avec leurs instruments de contrefaçon ont été arrêtés et conduits à la station centrale.

Rapport du Bureau de Santé.

Il est mort pendant la semaine qui a expiré dimanche 10 du courant, à la Nlle-Orléans, 105 personnes, dont 64 de race blanche, 41 de race de couleur, 7 de la petite vérole, 16 de la consomption, 3 de congestion cérébrale, 4 d'apoplexie, 4 de convulsions, 7 de bronchites, 9 de pneumonie, 5 d'enterite, 3 de la diarrhée, 5 de vieillesse.

VETERANS DE 1814-15.

On sait que sous le régime radical la liste des veuves de vétérans qui touchaient une pension de l'Etat, s'était considérablement accrue. On y voyait figurer les noms de veuves dont les maris, à l'époque de l'invasion anglaise, étaient encore à la mamelle. Pour faire cesser ce criant abus, l'assistant-avocat-général a chargé, en 1876, un comité de vétérans de réviser la liste déposée au bureau de l'Auditeur. Le comité a fait son rapport qui sera présenté aujourd'hui à la Législature. Il résulte de l'enquête qui a été faite que 195 personnes, prétendus vétérans ou veuves de prétendus vétérans se sont fait inscrire, sans droit aucun, sur la liste des pensionnaires de l'Etat.

Voici maintenant les noms des vétérans et des veuves de vétérans, qui ont un droit légitime à la pension, tels que nous les trouvons dans le rapport du comité ;

Mme Abraham Bourgeois, veuve d'Abraham Bourgeois.
Mme Charlotte Rouyer, veuve de Baptiste Beaulieu.
Mme Madeleine Benjamin, veuve de John Bélair.
Mme Marie Rose Malbernas, veuve de Césaire Bonseigneur.
Mme Joséphine Decaste, veuve de Zéphire Bauduit.
Mme Céleste Fontenette, veuve de François Théodule Bienvenu.
Mme Bonaventure Bayhi, veuve de Bonaventure Bayhi.
Mme Elizabeth Bertolo, veuve de Benjamin Bertolo.
Mme Marie Angélique Blanc, veuve d'Arsène Blanc, aide de camp du général Labatut.
Anne Nancy Vernus, veuve de Barthélemy Bouny.
M. Jean Noël Bernoudes.
Mme Catherine Ory, veuve de Jean Baptiste Beaudry.
Mme Marie A. E. Roux, veuve de Jean Jacques Achille Brouet.
Mme Virginie Madere, veuve de Pierre Conrad.
Mme Antoinette Carraby, veuve d'Eugène Charret.
M. Firmin Cristophe.
Mme Mary Ann Curry, veuve de Thomas Curry.
Mme Céleste Pascal, veuve de François Correjolles.
Mme Félicité Dubourg, veuve de Henry Chevar.
Mme Eugénie Marette, veuve d'Etienne Carlon.
Mme Adeline Cyprien, veuve de Joseph Campe.
Mme Malvina Deverges, veuve de Manuel Cruzat, assistant quartier-maître.
M. Basile Crocker.
Mme Eléonore Champagne, veuve de Eugène Champagne.
Mme Rose Eulalie Decuir, veuve de Surville Decuir.
Mme Flora Catherine Decuyet, veuve de Joseph Decuyet.
M. Edmond Dupuy.
Mme Elisa Duclosel Olivier, veuve de François Chevalier De la Houssaye.
Mme Adélaïde Campo, veuve de Félix Delisle.
Mme Marie Jeanne Carrière, veuve de Prosper Destinval.
Mme Héloïse Delatte, veuve de Joseph Delatte.
Mme Joseph Charles de St-Romes, veuve de Joseph Charles de St-Romes.
Mme Elisabeth Darel, veuve de Jean Baptiste Darel.
M. Eugène Ducarre.
Mme Adèle DeBays, veuve de Wm. DeBays.
Mme Héloïse Deslonde, veuve de George Deslonde.
Mme Clarisse François, veuve d'Auguste François.
Mme Fidelité Ducournau, veuve de James Fredick Fletcher.
M. François Fasende.
Mme Virginie Bienvenu, veuve de Charles Fagot.
Mme Marie Lajoie, veuve de Raymond Gaillard.
Mme Henriette Honorine Oatsir, veuve de Dominique Guérin.
M. Jean Gervais.
M. Manuel Joseph Garcia.
Mme Nathalie Gatemmé, veuve de Gervais Gatemmé.
Mme Marie Delord Peredo, veuve de William Hall.
Mme Mary Morgan Harrod, veuve de Charles Harrod.
Mme Nellie E. Miltenberger, veuve de James Hopkins.
Mme Adélaïde Webre, veuve d'Ursin Haydel.
Mme Augustine Brou, veuve de Nicolas Haydel.
Mme Mélanie Webre, veuve de Joseph Haydel.
Mr Alexis Himel.
Mme Carmélite Haydel, veuve de Noël Haydel.
Mme Eléonore Perret, veuve d'Ursin Jacob.
Mme Catherine Jolly, veuve de Louis Jolly.
Mme Euphémie Lambert, veuve de Ch. Labédoyère Huchet Kernion.
Mme Euphrosine Girond, veuve de François Labiche.
M. Jean Lamothe.
Mme Euphémie Brown, veuve d'Octave Labranche.
Mme Bernardine Raphaël, veuve de Pierre Lebarrerssière.
Mme Phoebe Georgina Laidlaw, veuve de Peter Laidlaw.
Mme Marie Louise Niques, veuve d'Eugène Ledesnaire.
M. Pierre M. Lapice.
Mme Adelaide Evia Latorre, veuve de Séverin Latorre.
Mme Célanie Bertus, veuve de Jean Baptiste Laurent.
Mme Jeanne Thérèse Feuillatre, veuve de Louis Labarre.
Mme S. Coralie Lambert, veuve de Richard Lambert.
Mme Henriette Lynd, veuve de John Lynd.
Mme Marie Henriette Ganucheau, veuve de N. ö Barthélemy Le Breton.
Mme Ursule Moreau, veuve de François Moreau.
Mme Claire Mathew, veuve d'Innocent Mathew.
Mme Adélaïde Gaudin, veuve de Laurent Maure.
Mme Mary Connelly, veuve de John Mitchell.
Mme Françoise Adélaïde Fontaine, veuve de Frédéric Malgrain.
Mme Geneviève Ménard, veuve de Jean Ménard.
M. Valsin Bosonnier Marmillion.
M. Jordan B. Noble.
Mme Julie Picard, veuve d'Ursin Oxnne (devra produire son certificat de mariage.)
Mme Léonide St Julien, veuve d'Hugues Pelleria.
Mme Félix Castelin, veuve de Joseph Patterson.
Mme Céleste Olivier, veuve de Joseph Périllat.
M. Jean Pierre.
Mme Marthe Popelus, veuve de Charles Popelus.
Mme Geneviève Paltron, veuve de Jean Baptiste Paltron.
Mme Anne Delisle Sarpy, veuve de Thomas Pollock.
Mme Zoé Cruzat, veuve de Nelson Pouchaud.
Mme Cécilia Dupuy, veuve de John Pemberton.
Mme Lepoy Picou, veuve de Sanfrey Picou (devra produire son certificat de mariage.)
Mme Amélie M. Monts, veuve George Perilliat.
Mme Héloïse Rillieux, veuve de Louis Melchior Reynaud.
Mme Milaure Rousselle, veuve de Louis Roubleau.
Mme Eléonore Webre, veuve de Jean Rousselle.
Mme Louis Robert, veuve de Louis Robert.
M. Fid Robert.
Mme Maria del Carmen Roquillo, veuve de Manuel Roquillo (devra produire son certificat de mariage).
M. Auguste Raynal.
Mme Rose Voltaire Demony, veuve de Mathurin Riverce (devra produire son certificat de mariage.)
M. Charles Raymond.
Mme Aulalie Roche, veuve de Charles Roche.
Mme Eugénie Ross, veuve Philip Ross.
M. Jean Maître Rouzan.
Mme Eulalie Félicité Laure Rousseau, veuve de Pierre Antoine Rousseau.
M. Elisé Rillieux.
M. Joseph St. Cyr.
M. Stanislas Louis St. Cyr.
Mme Sarah H. Smith, veuve de John Witherspoon Smith.
M. Jacques Daniel St. Herman.
Mme Pauline Fortier, veuve de Lestang Sarpy.
Mme Francis Sophia Wikoff, veuve de Wm McFarland Seal.
Mme Clorinde Hardie de Boisblanc, veuve de Pierre A. Soniat.
Mme Rose Tête, veuve d'Auguste Tête (devra produire son certificat de mariage.)
Mme Marie Louise Webre, veuve de Jacques Troxelair.
Mme Céleste De L'Homme, veuve de Pierre Trépagnier, (devra produire son certificat de mariage.)
Mme Delphine Meunier, veuve de François Thezade.
Mme Marie Adèle Planchard, veuve de Norbert Trépagnier.
Mme Madeleine Grange, veuve de Jérôme Tourné.
M. François Tervalion.
M. François Testen.
Mme Sylvanie Darcantel, veuve de Benoit Trémé.
Mme Adèle Toledano, veuve de Jérome Toledano.
Mme Joséphine Vitome, veuve d'Antoine Villars (devra produire son certificat de mariage)
Mme Magdeleine Vevant, veuve de Louis Venant (devra produire son certificat de mariage)
M. J. B. D. Voisin.
Mme Perle Olivier, veuve de Jules Villeré.
Mme Clothilde Bedarède, veuve de Samuel Weysham.
Mme Sydonia Peiree Wagner, veuve de Peter Knight Wagner.
Mme Elizabeth St Martin, veuve de Jean Baptiste Wietz.
Mme Arthémise Waguespack, veuve d'Arsène Waguespack.
M. Jean Emond Webre.
M. François Webre.
Mme Emilie Troxelair, veuve d'Antoine Webre.
Mme Marceline Rodrigues, veuve d'Alexis Webre.
M. Pierre Webre.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de lundi, 11 février 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr. Wiltz occupe le fauteuil. Vingt-six membres répondent à l'appel.

L'amendement de la Chambre au bill No 41 du Sénat, permettant aux juges, dans les cas où la loi prescrit les travaux forcés à Bâton Rouge, de condamner les criminels à travailler sur les voies publiques, est accepté par un vote de 19 contre 7.—La modification déclare que les prisonniers ne traineront pas le boulet et ne porteront aucune marque de dégradation. On ne devra pas les mettre au travail avant 6 heures du matin ni les faire travailler plus de dix heures par jour.

Le Sénat accepte l'amendement de la Chambre au bill No 66 du Sénat, qui autorise l'avocat de district du premier district judiciaire à se désigner un aide.

Est envoyé au comité de la milice une pétition du Col. J. B. Vinet en faveur du régiment d'artillerie de campagne de la Louisiane.

Mr Goode, au nom du comité judiciaire, recommande : l'adoption du bill No 108 du Sénat, qui déclare délit la vente ou l'échange d'une propriété sur laquelle pèse une hypothèque ; le rejet du bill No 105 du Sénat, légitimant les enfants naturels ; le rejet du bill No 284 de la Chambre, modifiant la première clause de la loi de 1877 ayant trait à la protection du gibier.

Mr Garland, chairman du comité des réclamations, fait un rapport qui conclut au rejet du bill No 53 de la Chambre, ordonnant le paiement de certains mandats extraordinaires.

Mr Bostner, chairman du comité des terres publiques et des levées, recommande de l'adoption du bill No 106 du Sénat, modifiant ceux des articles des Revised Statutes qui ont trait aux arpenteurs de paroisses.—Le même sénateur présente un bill qui autorise Mr Abraham Bass, planteur de la paroisse East Carroll, à intenter un procès à l'Etat pour le recouvrement du montant des dommages qu'a causés à sa propriété la construction de la "levée Bass" par les ingénieurs de l'Etat.

M. Grover, au nom du comité des corporations et des affaires de paroisses, présente un bill qui complète à l'adoption du bill du Sénat autorisant le juri de police d'Ibérie à prélever une taxe spéciale pour la construction d'une geôle de paroisse ; à l'adoption du bill No 31 de la Chambre, relatif à la compagnie de Water-Works de la Nlle-Orléans.

M. Garland présente un bill—No 126—qui autorise les juris de police à prélever un impôt pour faire face aux frais qu'entraîneront les procédures dans les causes criminelles.—Soumis au comité judiciaire.

Le bill No 127 du Sénat, autorisant M. Abraham Bass à intenter un procès à l'Etat, est adopté.

Une résolution demandant au président de joindre, aux commissaires de la Louisiane à l'exposition de Paris, le général O. D. Green, de l'armée des Etats-Unis, stationné à la Nlle-Orléans, est adoptée. La recommandation est basée sur la grande connaissance de nos ressources qu'un long séjour a permis au général d'acquérir, sur la confiance et l'affection que le général inspire aux citoyens de l'Etat.

Mr Allain présente une pétition des citoyens et des négociants de la ville de Plaquemines.—Envoyée au comité des corporations et des affaires de paroisses.

Est adoptée une résolution de Mr Landry ordonnant une enquête relativement aux violations de la loi qui accorde des privilèges d'établir des bacs (ferries) sur le Bayou Lafourche.

Mr Sambola demande et obtient l'envoi, au comité judiciaire, d'un bill—No 128—définissant et punissant le vagabondage.

Le bill No 38 du Sénat, fortifiant les compagnies d'assurance et leur défendant de déclarer un dividende quelconque avant que leur actif égale leur capital, est adopté.

Sont renvoyés indéfiniment : le bill No 74 du Sénat, autorisant les juris de police à émettre des certificats de dettes lorsqu'il n'y a pas d'argent dans la caisse ; le bill No 7 du Sénat, accordant un paiement aux témoins dans les causes criminelles.

Le bill No 99 du Sénat, qui rappelle la loi 16 de 1870, accordant à Max Schomberg et Wm. Murrell le privilège d'établir un bac sur le Bayou Lafourche, à Donaldsonville, est mis à l'ordre du jour de mercredi prochain, à deux heures.

Le bill No 116 du Sénat, qui transfère le siège du gouvernement, de la Nouvelle-Orléans à Bâton Rouge, et alloue dix mille piastres pour le transport des archives, est mis à l'ordre du jour de mercredi prochain, à 1 heure.

Le bill No 48 du Sénat, incorporant le Plaquemines Paris Canal Company, est considéré de nouveau et renvoyé au comité des corporations et des affaires de paroisses.

Sont adoptés : le bill No 50 du Sénat, autorisant l'Auditeur des comptes publics, sous la direction du gouverneur, à assurer le capitole, plaçant celui-ci sous le contrôle du gouverneur et autorisant le gouverneur à désigner un gardien ; le bill No 118 du Sénat, fixant les époques de sessions de la cour du treizième district judiciaire ; le bill No 115 du Sénat, relatif aux copies de lois à promulguer ; le bill No 86 de la Chambre, incorporant le Crescent Fire Company No 24 de la Nouvelle-Orléans ; le bill No 100 de la Chambre, abrogeant la clause 3 de la loi qui a trait à l'élection de recorders de la Nouvelle-Orléans, clause qui exige que le fonctionnaire soit avocat ; le bill No 222 de la Chambre, attachant une partie de la paroisse Catahoula à la paroisse Franklin ; le bill No 51 de la Chambre, encourageant la reproduction des huîtres, l'établissement de bancs d'huîtres, et protégeant les propriétaires de bancs d'huîtres, mais ne s'appliquant pas aux bancs naturels, est adopté, après une explication et de forte intéressants détails de M. Goode, auteur du bill No 8 du Sénat, sur le même sujet ; le bill No 265 de la Chambre, allouant $75,675 pour le paiement, depuis le 1er janvier 1878, des salaires des fonctionnaires désignés en vertu de la Constitution ; le bill No 66 du Sénat, qui abroge la loi 139 de la seconde session de la Législature de 1874, accordant certains privilèges à M. Triplett ; le bill No 119 du Sénat, qui amende les articles 2668 et 1669 des Revised Statutes de 1870, et prohibe l'emploi du mot "compagnie" par les maisons de commerce qui ne sont pas dirigées par plusieurs personnes ; le bill No 126 du Sénat, fixant les époques de sessions des cours de district des paroisses composant le sixième district judiciaire.

Mr Robertson demande et obtient l'envoi, au comité des réclamations, d'un bill en faveur de James Longstreet.

La considération du bill No 51 (modifié) du Sénat, chargeant une commission des deux Chambres de présenter, à la prochaine Législature, un rapport sur la dette flottante de l'Etat, est remise à jeudi prochain. L'impression en est ordonnée.

La résolution du Sénat relative à certains bons de l'Etat déposés à la Trésorerie de Washington, et demandant à nos représentants de les réclamer, est adoptée. Ces bons appartiennent aux écoles et ont été pris par le commandant des troupes fédérales lors de la reddition de Shreveport.

Sur la proposition de Mr White, le Sénat s'ajourne par respect pour la mémoire de l'hon. Chas. M. Conrad, dont le sénateur d'Orléans annonce la mort et rappelle les services avec une vive émotion que partagent ses collègues et l'audire.

La séance commencera une heure plus tôt que de coutume.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent.

Plusieurs pétitions au sujet de réclamations sont référées au comité sur les réclamations.

Le comité judiciaire, M. Jonas, d'Orléans, président, présente un rapport favorable sur le bill qui autorise les paroisses que traverse le fleuve Mississipi à prélever une taxe spéciale pour l'entretien des levées.

BILLS PRÉSENTÉS ET RÉFÉRÉS.

Les bills suivants sont présentés et référés à différents comités, à savoir :

Par Mr Lee, de Ste. Hélène, un bill pour ordonner une nouvelle élection constitutionnelle.

Référé au comité sur la constitution.

Un autre bill pour autoriser les percepteurs de taxes à recevoir en paiement les mandats issus en faveur des officiers constitutionnels.

Référé au comité sur les voies et moyens.

Par Mr Vance, de Bossier, un bill relatif à l'observance du dimanche.

Référé au comité sur les affaires paroissiales.

Par Mr Newsom, de Tangipahoa, une résolution des deux Chambres, demandant au Congrès de rendre le bayou Tangipahoa propre à la navigation.

Référé au comité sur les améliorations à l'intérieur.

Par Mr Davy de St. Landry, un bill pour venir au secours de —— Bagins.

Référé au comité sur les allocations.

Par Mr Kidd, de Jackson, un bill pour autoriser le jury de police de la paroisse Jackson à liquider la dette flottante de cette paroisse.

Référé au comité sur les affaires paroissiales.

Par Mr Billiu, de Lafourche, un bill pour autoriser William H. Reagan à intenter un procès à l'Etat.

Référé au comité judiciaire.

Par Mr Sellers, d'Union, un bill pour amender l'acte 96 de 1877.

Référé au comité sur les voies et moyens.

Par M. Jones, de Pointe Coupée, un bill pour incorporer le village de Waterloo, dans la paroisse Pointe Coupée.

Référé au comité sur les corporations.

Un message du Sénat est reçu, informant la Chambre de l'adoption d'une résolution, offrant l'hospitalité de la ville de la Nouvelle Orléans au général Wingfield Scott Hancock et l'invitant à visiter l'Assemblée générale.

En vertu d'une suspension des règlements, la résolution est prise immédiatement en considération.

M. Kidd, de Jackson, prend la parole et dit que c'est pour lui un devoir de s'associer à l'hommage que le peuple de la Louisiane compte rendre au brave soldat, qui sous le régime de reconstruction, et lorsqu'il avait un pouvoir absolu pour ainsi dire, a déclaré qu'à son avis l'autorité militaire devait toujours céder le pas à l'autorité civile.

Mr Dinkgrave, de Madison, radical, propose comme amendement de substituer à ces mots : "qui s'est rendu cher au peuple de la Louisiane par sa conduite comme gouverneur militaire de l'Etat" ces mots "qui s'est rendu cher par ses services dans l'armée des Etats-Unis, comme défenseur de l'Union."

Motion est faite par Mr Singleton, de St. Landry, de déposer l'amendement sur le bureau, et Mr Dinkgrave demande les oui et les non, avec le résultat suivant :

Oui—73.
Non—32.

L'amendement est déposé sur le bureau et la résolution est adoptée.

L'ORDRE SPÉCIAL DU JOUR.

Les amendements constitutionnels adoptés déjà par le Sénat et proposés par le comité spécial des deux Chambres sont pris en considération.

Mr Kidd, de Jackson, prend la parole et dit qu'il ne fera pas d'opposition systématique aux amendements.

Il est sincèrement en faveur d'une convention constitutionnelle, mais il croit aussi que la majorité de la Chambre préfère proposer des amendements au peuple.—Il cède la parole à Mr Wise, de Caddo.

Voir la suite à la 4me page.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1878.
Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans, en liquidation.—A une assemblée des actionnaires de cette compagnie, tenue [illegible] (ce jour) mercredi, 6 février 1878, il a été résolu par un vote unanime des actionnaires présents de faire un appel de DIX pour cent sur les actions à l'effet de terminer la liquidation dans le plus bref délai possible.
Il est accordé aux actionnaires DIX jours à partir du 16 février 1878 pour payer leur pro rata aux soussignés liquidateurs "Galder Court, Lettre C." Ce délai expiré, les billets d'actions seront remis dans les mains de l'avocat de la Compagnie, pour en opérer le recouvrement par la voie judiciaire.
S. HERMANN, JULES LE MORE, A. F. MOLLE, } Liquidateurs.
10 fév—3t—10, 12 et 14 fév.

Ecole du soir.

A. JACQUET ouvrira ses classes du soir au No 61 rue St Louis à partir de LUNDI, 11 courant, de 6 à 9 heures P. M.
Comptabilité, écriture, tenue de livres.
Un bon professeur d'anglais sera attaché à l'école. 9 fév—1m

Marié, le jeudi 24 janvier 1878, à l'église de l'Annonciation, par le Rév. Père Durier, M. ROSMOND CHAMPAGNE Jr., à Mlle ALICE MAILLOUX, tous deux de cette ville.

Décédé, hier matin, 11 février 1878, à minuit et demi, CHARLES MAGILL CONRAD, à l'âge de soixante-quatorze ans, natif de la Virginie, et domicilié depuis plus de 60 ans à la Nlle-Orléans. Ses amis et ceux de son fils, C. A. Conrad, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, 12 février, à trois heures et demie. Le convoi partira de la résidence de W. R. Krumbhaar, au coin des rues Second et Coliseum.

EN MÉMOIRE.

(Extrait des minutes de la Banque des Citoyens de la Louisiane.)

NLLE ORLEANS, Séance du 11 février 1878.

Attendu qu'il a plu à la Divine Providence de retirer d'au milieu de nous Mr ROMAIN BRUGIER, récemment vice directeur de cette banque.

Il est résolu que dans la mort de notre estimable associé, nous avons à déplorer la perte d'un sage conseiller et d'un estimable ami et la communauté un négociant plein de sagacité, qui pendant une longue vie de services utiles, par la pratique d'une rare probité, avait acquis la confiance et l'estime de tout le monde.

Résolu qu'une copie de ces résolutions sera envoyée à sa famille en deuil, accompagnée d'expressions de sympathie et de condoléance pour son irréparable perte.

12 fév—1t JAS. J. TARLETON, Caissier.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, le JEUDI 14 février 1878, à 7 heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feue Mme J. MANDIN, née Queyrou, décédée le 7 février 1878. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister. 10 fév—3t

ENTREPOT DE TAPIS.

17..........Rue de Chartres..........17

NOUS recevons, en ce moment, de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et au-dessous de ces prix.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton. TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHANVRE. TOILES CIREES. COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Etoffes pour rideaux. RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Corniches, &c.

A. BROUSSEAU & SON. 5 fév—1m PP.

COMMEMORATION — DE — SA SAINTETE LE PAPE PIE IX.

Les personnes dont les noms suivent ont été nommées pour agir comme comité de finances

Thos Layton, Chairman.

A. Carrière aîné; Hon. Chas. Kimmel; Edward Conery, sr.; Carlo Sabri; E. N. O'Brien; Chas. Lafitte; D. A. Chaffraix; Jose Domingo; T. Prudhomme Esq.; Phillip Buchanan Esq.; John T. Moore; Nicholas Burke; E. H. De Legrange; S Mollicar; A Baccio; J B Le Vert; E. H. Converse.

LES PERSONNES NOMMÉES — Pour agir comme — COMITE DE FINANCE, En conjonction avec le commémoratif mémorial proposé de Sa Sainteté le Pape Pie IX, sont priées de se réunir au bureau de MM. Jahr & Lastie & Co, rue Gravier 106, à 7 heures, ce soir, (mardi).

11 fév—1t THOMAS LAYTON, président.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

NLLE ORLEANS, 11 février 1878.

Au meeting annuel des actionnaires tenu le 4 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette Banque :

D. A. CHAFFRAIX, JAMES L. DAY, THOS. D. MILLER, E. L. CARRIERE, R. BRUGIER, HENRY RENSHAW, et PAUL GELPI,

qui, à l'exception de Mr. R. Brugier, décédé depuis, avec MM. E. A. PALFREY et JOHN S. WALLIS, nommés par son Excellence, le gouv. Nicholls, constituent le Bureau de Directeurs pour l'année suivante.

Et au meeting pour l'organisation opérée à cette date, Mr. E. L. CARRIERE a été élu à l'unanimité Président de cette Banque.

12fév—6mio PP JAS. J. TARLETON, Caissier.

Mme BONOMO, ACCOUCHEUSE, No 149 rue St-Louis et No 181 rue Bourgogne (coin St-Louis et Bourgogne), Nlle-Orléans.

Traite toutes les maladies de femmes, et prend aussi les malades de la matrice. Reçoit des malades à toute heure du jour et de la nuit. 25 jan—6 m

VICTOR PRIVAT, Marchand de Liqueurs en Gros. Et fabricant de CORDIAUX et SIROPS, Au No 21 de la rue Bienville, Entre les rues Decatur et Chartres, N. Orléans. 9déc—3m

CHARLES TROUILLY. 57 Rue de Chartres 57 COIN BIENVILLE.

VIENT de recevoir par les derniers steamers d'Europe, un large envoi d'articles de fantaisie tels que boîtes à bijoux, gants et mouchoirs, éventails et toutes descriptions, cristaux de Bacarrat, bronze et articles de Paris, gants Jouvin, sachets parfumés. Beau choix de parures et boucles d'oreilles fantaisie et de jais, mantilles espagnoles, cravates, foulards, barbe de dentelle, couronnes et voiles de mariées, fleurs. Aussi, un large assortiment d'autres marchandises trop longs à énumérer, mais ne pouvant être surpassées en fraîcheur et en élégance, joint à la modicité des prix.

Trois salons spécialement pour la coiffure des dames nouvellement remis à neuf.

Manufacture de perruques, travaux et réparations en cheveux. Attention spéciale et prompte pour tous les ordres confiés à la maison. Succursale—26 rue St Charles—Gent's furnishing Goods—Hair dressing saloon with machinery. 2 déc—3m—D Ma J

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART. Mr. RIVERA, BIJOUTIER, ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE.

OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que : MONTRES en or et en argent. BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant. OPERA CHAINES. CHAINES DE MONTRES pour hommes. CHAINES DE COU avec croix et médaillons. Un lot de BAGUES unies et avec pierres. BROCHES à verres pour portrait. BROCHES EN OR, différents modèles. Un lot de PARURES en or. Un lot de BRACELETS assortis. Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants. Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL. BOUTONS DE DEVANT de chemises. BOUTONS DE MANCHES. DÉS en or et en argent. Un lot d'ARGENTERIE. Un grand assortiment de CORAIL. Un lot de PENDULES en tout genre.

Le tout sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.

Le magasin sera à louer à partir du 1er de Mai 1878. 29déc—6m DMJ

Mme O. J. CARRAU, SAGE-FEMME, 91..........RUE BOURBON..........91 Nouvelle-Orléans.

Récemment arrivée de France, exerce sa profession à St. Bernard et à la Nlle-Orléans. Elle est graduée de la Maternité de Toulouse, France, et a 14 années de pratique. Elle recevra en outre les personnes malades à toute heure du jour et de la nuit. Elle portera un soin tout particulier aux maladies de matrice, &c. Nota—Les dames malades venant de la campagne seront traitées chez elle avec les plus grands soins. 8janv—1mMarJD

R. W. HEBBARD, MARCHAND DE CHARBON No 1, rue CARONDELET, (Près Canal.)

COAL — CHARBON PITTSBURG, CANNEL et ANTHRACITE livré aux habitants, familles et manufactures, aux prix les plus réduits du marché. 3 fév—1m—Mar J D

Douves.

ON DEMANDE à acheter de 20 à 30,000 DOUVES BRUTES pour barils de mélasse. [illegible] 3 fév—2m CHS. FERRILLIAT, No rue Conti, N-Orléans.

U. BASSETTI, En débarquement du Navire G. LANATA, de Bordeaux :

110 Barriques VIN ROUGE St-Loubès, G. Laforestier. 8 Barriques VIN BLANC Graves, G. Laforestier. 131-2 Barriques VIN BLANC Graves, G. Laforestier. 100 Caisses FRUITS A L'EAU-DE-VIE assortis Blanchard Frères.

A vendre par U. BASSETTI, 70 et 72 rue Peters, Près Poydras. 10 fév—3t

Amédée Couturié, 39 - - Rue Decatur - - 39 En débarquement du navire GUISEPPE LANATA, de Bordeaux.

80 barriques VIN ROUGE F. F. — G. M. L. — caisses de St Loubès. — VIN BLANC Château de Carbonnieux. — VIN ROUGE, Fronsac. — barils VINAIGRE DE VIN BLANC, Conseil. — caisses de — ABSINTHE de E. Pernod. — KIRSCHWASSER. 11 fûts EAU-DE-VIE La Rochelle. A. Pellevoisin.

A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, 39 rue Decatur. 5fév—3t

EDMOND DUBOIS, 26 RUE DECATUR. En débarquement du navire G. LANATA, de Bordeaux.

156 Barriques Vin Rouge, B-P. 50 Caisses de 24 bouteilles Vin Rouge et Blanc B-P. 50 Barils et 5 Barriques Vinaigre Cassel. 5 Quarts et 50 Huitièmes Pipes Cognac, Mme Castillon Fre, 1815. 100 Caisses Huile Vierge, Videau & Brun. Attendu incessamment par le navire Marceau, de Marseille. 200 Quarts et 200 Huitièmes Pipes Port, de la célèbre marque de R. Reig.

A vendre par EDMOND DUBOIS, 26 Rue Decatur, entre Vieille Levée. 8 fév—3t

CHEMISERIE PARISIENNE — DE — F. GUEBLÉ-NIPPERT, 30 Rue St-Charles, (Manufacture : 79 rue St-Louis.)

L'incontestable supériorité de nos CHEMISES est reconnue, par nos nombreux clients, comme FAÇON, COUPE (un fayant celle de Charvet, de Paris) GENRES ET MATERIAUX sur tout ce qui se fait et se vend ici en fait de CHEMISERIE tant américaine que française (cette dernière d'EXPORTATION, qui signifie INFERIORITE.)

Le SUCCES obtenu jusqu'à ce jour encourage cette INDUSTRIE LOCALE à se recommander au public, garantissant de satisfaire les plus difficiles.

Le STOCK en magasin est toujours au plus grand complet.

Spécialité CHEMISES ET LINGE DE DESSOUS SUR MESURE. 30sv—1m D M J

Marrons ! Marrons ! 50 Barils MARRONS DE CHOIX de Piémont, en débarquement du steamer Texas. A vendre par G. SCIACCALUGA, Nos 157 rue Decatur. 8 fév—1t

TOUT LE MONDE LE FAIT. LES VIEUX L'EMPLOIENT. LES JEUNES GENS LE PARCOURENT. LES DAMES L'EXCUSENT.

City Directory DE SOARDS, 1878,

Reconnu par la presse et le public comme le Guide le plus sûr et le mieux préparé qui ait jamais été publié à la Nouvelle-Orléans. N'attendez pas un seul jour, mais procurez-vous tout de suite un exemplaire du nouveau DIRECTORY.

Prix..........$5 seulement.

A vendre par les éditeurs et les principaux marchands de fournitures de bureaux (stationers). L. SOARDS & CO., 26 jan—1m Editeurs, 5 Commercial Place.

VENANT D'ARRIVER VACCIN DE GENISSE De l'Institut du Docteur LANOIX, Paris, 81 LE TUBE. S'ET-CYR FOURCADE, 7fév—1m 218 Canal. coin Remparts.

MOULINS A FARINE de la Nouvelle-Orléans. Webster & Dillingham Aux Nos 82 & 84 de la rue Peters, 22 et 24 de la rue du Commerce,

Fabricants des premières qualités de FARINE par le nouveau procédé, spécialement pour le Commerce de la Ville et l'Exportation.

On trouvera chez eux, constamment, la FARINE GRAHAM, qui s'y fait tous les jours ; Du son frais, des shorts frais, les céréales pour navires, et les offre aux plus bas prix du marché. Ils livrent la farine dans toutes les parties de la ville. 22 déc—3m

PEOPLE'S LOAN OFFICE, (Bureau de Prêts sur gages) Coin des rues Royale et Conti. ARGENT A PRETER SUR DES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS. Aux taux les plus réduits en ville. Aussi, toutes sortes d'objets non-rachetés à vendre A TRES BAS PRIX. 17janv—6m

Département des gages. Metropolitan Loan and Savings Bank, au No 8 de la rue de Chartres,

Nlle-Orléans, 2 février 1878.

AVIS—Avis est donné aux personnes qui n'ont point payé l'intérêt des sommes pour lesquelles leurs gages sont déposés à cette institution à des gages de voir payer le dit intérêt d'ici au mercredi, 13 du courant, afin d'éviter la forfaiture et la vente. 3fév—an 1'év

Sportsmen. Sportsmen REVOL, ARMURIER

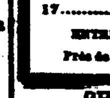

transporté son Magasin d'armes ainsi que l'Atelier d'Armurier, encoignure Conti et Chartres, No 86. Il invite sa clientèle et tous les chasseurs en général à venir visiter son nouvel établissement, augmenté de nouvelles armes qu'il vient de recevoir et qu'il vend à prix réduits. Comme par le passé, il répare, au plus bas prix tout genre d'armes et garantit la réparation et les cheminées pour un an. Aussi, fournitures pour armuriers et munitions. 18janv—1m

BUREAU DE PRETS. OTTO SCHWANER, 17..........RUE BARONNE..........17 ENTRE CANAL ET COMMUNE, Près de la SALLE GRUNEWALD.

CHAUSSEZ-VOUS — A — L'ETOILE ROUGE, COIN DOUANE ET BOURBON. 8janv—1m

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles, en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 45 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Directeur. 25 jan—3m

RESTAURANT ANTOINE. Saloon au premier, pour mariages, baptêmes, etc. APPARTEMENTS POUR VOYAGEURS. Chambres et pension, $3.50 à $5 par jour. Reçoit sur commandes pour noces, soirées bals, etc. PENSIONNAIRES au MOIS et au CACHET.

MADAME VEUVE ANTOINE ALCIATORE a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a engagé les services d'un chef de cuisine de premier ordre et que de grandes améliorations ont été effectuées dans les divers services de l'établissement, fondé par son mari et connu sous le nom de "RESTAURANT ANTOINE". Elle sollicite du public et de la clientèle de la ville et de la campagne, la continuation du bienveillant patronage qui avait été accordé à M. Alciatore. 16 nov—3m PP

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 Fév.—CLASSE NO 35.

Tirage de 4 heures P. M.

10	36	54	51	47	49	7	30	17	39	13	19	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 10 Fév. 1878—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIÉ, Commissaires.

[illegible] Méfiez-vous des fausses Loteries.

PROCLAMATION — PAR — WARWICK, Comte-maréchal de l'Empire.

A tous ceux que la présente concerne, salut :

Afin de célébrer dignement la prochaine fête de Sa Majesté Rex d'une manière convenable, l'ordre de la procession de gala ordinaire sera établi en temps et lieu.

Sa Majesté a néanmoins établi certaines conditions relatives à ce Département, qui sont ci-après promulguées pour l'information de ses loyaux sujets :

I. Des bandes masquées irrégulières ne pourront point se joindre au Cortège Royal.

II. Les bandes régulièrement organisées y seront admises avec empressement, et la place qu'elles devront y occuper leur sera assignée, si elles en font la demande à ce Département d'ici à JEUDI, 14 février. Elles devront faire savoir et elles se composent de gens à pied ou à cheval, s'adresser à Drawer 101, Post Office.

III. Aucun chariot-enseigne ou autre porte-annonce ne sera admis, dans les rangs du Cortège.

DIEU SAUVE LE ROI! WARWICK, Comte-maréchal de l'Empire.

Officiel : EMPY, Septième Secrétaire.

PALAIS DU CARNAVAL, Nlle-Orléans, 9 février 1878.

A. D. 1878, et la 1666ème du règne de S. M. 10 fév—4t

Hôpital de Charité.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1878.

DES propositions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à JEUDI, 21 du courant, pour les fournitures suivantes qui devront être livrées à l'Hôpital pendant un an à partir du 1er de mars prochain :

VIANDE FRAICHE, PAIN, MEDICAMENTS ET LAIT. Ce dernier article devra être fourni du 1er avril prochain jusqu'au 1er mars 1879.

On exigera des fournisseurs de donner des garanties nécessaires auprès du soussigné, et le Board se réserve le droit de rejeter les propositions qui ne lui conviendraient pas.

RICHARD NUGENT, Secrétaire et trésorier.

9 fév—8, 10, 14, 17, 21, 24 et 27 fév

Changement de domicile. C. ROUYER, Galvaniseur, Bijoutier, Horloger, Opticien. Encoignure Chartres et Conti No. 86.

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de son nouveau magasin LUNDI PROCHAIN, et qu'il est prêt de satisfaire sa clientèle sous le rapport du choix des articles et des prix qui sont exceptionnellement réduits. Ses marchandises, qui viennent d'être reçues par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, ne peuvent être surpassées par la fraîcheur et la qualité, bijoux de tous genres, montres, chaînes, pendules, lunettes, lorgnons, etc.

Mr C. Rouyer se charge comme par le passé de toutes espèces de réparations de montres, bijoux, pendules, lunettes, orfèvrerie, etc. Réargenture de couverts et d'orfèvrerie.

SPECIALITÉ pour la vente de services de table en ARGENT FRANÇAIS et en ALFENIDE, dite pour les lunettes, pince-nez, en or, argent, acier, écaille, etc., etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez. 28 jan—D M J

A. BONNET. WM. FRANTZ. H. OPITZ.

A. BONNET & CIE., 65..........Rue Royale..........65

INFORMENT leurs clients qu'ils ont en magasin un des plus riches et des plus variés assortiments de bijouterie de cette ville, et qu'ils viennent de recevoir des pendules de toutes sortes qu'ils vendront à des prix d'une modération extrême. MM. Frantz et Opitz, les deux nouveaux associés de la maison sont des ouvriers fort habiles, ils opèrent de toutes les réparations et commandes de bijoux que l'on voudra bien leur confier. Le département des montres est sous le contrôle d'un mécanicien des plus compétents. 1er sept jan—DMJ

GALERIE DES ARTS DE LILIENTHAL, 131..........RUE DU CANAL..........131 (Station Touro.)

UNE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON, DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi.

Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé. 19déc—6m MarJD

Loterie du tableau de Julio représentant les généraux LEE ET JACKSON à la bataille de Chancellorsville,

Exhibée en ce moment au No 19 rue du Camp au profit du FONDS DE TOMBEAU ET DE SECOURS DE LA DIVISION DE LA LOUISIANE, ARMÉE DE LA VIRGINIE DU NORD.

Le tirage aura lieu le 2 mars 1878.

BILLETS, UN DOLLAR.—On peut s'en procurer dans les principaux magasins, au No 19 rue du Camp, et dans les différents bureaux de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

A. BRADY, Chairman du Comité du Tableau. 2 fév—au 2mars

Bureau du Carondelet Canal & Navigation Company, coin Villeré et Toulouse,—Nouvelle-Orléans, 5 février 1878.—A une assemblée générale des actionnaires de cette compagnie, tenue le 21 janvier 1878, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante :

E. Saloy, Phil. Avegno, A. Chiapella, Louis Gagnet, Ant. Carrière, A. D. Dariocourt, John Mc Vittie, Geo. H. André, Victor Pédiskere.

Et à une réunion des Directeurs tenue le 4 du courant, Mr E. Saloy a été réélu président et Mr P. Tisné Jr secrétaire.

P. TISNÉ Jr, secrétaire. 6 fév—1t

A. DELPIT & Co., MANUFACTURE DE TABAC, Établie en 1868, 13 et 15 RUE ST-LOUIS, TABAC A FUMER, A PRISER ET A CHIQUER.

VIENNENT de recevoir de Paris par le steamer BRAUNSCHWEIG un magnifique assortiment de pipes françaises Ecume de Mer et Racine de Bruyère sculptées et unies de modèles les plus nouveaux.

Une grande variété de Tabatières unies et ornées.

Articles pour fumeurs, &c., &c.

En vente à des prix modérés en gros et en détail. 18fév—1m

E. A. PEYROUX NOTAIRE PUBLIC, ...Passage de la Bourse.......

Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passe-ports avec promptitude. 27 Oct—1 an.

A LOUER

La MAISON No 97 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, venant d'être réparée.

Aussi,—la MAISON adjacente No 99, venant également d'être réparée.

Chacune de ces maisons convient à une petite famille. Elles ont cave, waterworks et gaz.

S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille. 5fév—1m PP

A vendre pour cause de départ.

La propriété située dans la 3me district, consistant en un demi-îlet de terre, et bornée par les rues Murat, St. Louis et Alexandre—Conditions très-favorables.—Cette terre se trouve en bon état de culture. Il y a une maison confortable pour une grande famille, ainsi que cuisine, écurie, citerne, dépendances, etc., et tout ce qui est nécessaire pour l'habiter, ainsi que cheval, charrette, etc. S'adresser rue Royale No 166, à M. LAINE, ou sur les lieux. 8 janv—1m

BONNE OCCASION. A vendre.

UNE maison en briques, à trois étages couverte en ardoises, qui vient d'être réparée à neuf, située dans le 2d District, à deux îlets du Marché Français, No 57 Vieille Levée, entre Quartier, ayant un grand magasin au rez de chaussée, douze chambres, cave, waterworks, gaz. Cette maison a été louée à bail à 8 [illegible] par mois. Conditions très avantageuses.

S'adresser aux Nos 1 et 4 Rue St Louis. 6 janv—3m